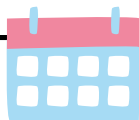


MS & ACTIVITÉS NAUTIQUES ÉTÉ 2026



Activité Optimist ou Planche à voile

Du 6 au 10 Juillet
Du 27 au 31 Juillet
Du 10 au 14 Aout

Activité Catamaran ou Laser pico

Du 20 au 24 Juillet
Du 3 au 7 Aout
Du 17 au 21 Aout



Activités nautiques

Apprendre à naviguer
sur une embarcation

Un passeport voile sera délivré
en fin de stage

Multi-sports

40 activités sportives possibles
selon programme



285€

5 jours

En option :

Garderie matin (8h-8h45) : 20€



Embarcations au choix suivant l'âge :

Du CE1 au CM2 (7/10 ans) : Optimist

Dès la 6ème (dès 11 ans) : Laser pico

Dès la 5ème (dès 12 ans) :
Catamaran ou Planche à voile



8h45/9h - Base de loisirs La Garenne
PEYNIER

RETOUR MINIBUS (au choix)

17h40 - Devant le tennis club - BELCODÈNE

17H50 - Arrêt bus face à la presse - PEYNIER

18h - Plateau sportif - TRETS

Merci de communiquer par mail le choix du lieu
de retour avant le stage



Fournir un brevet de natation ou une attestation
d'aisance aquatique (trame en page 2)

De 25 m pour les - de 16 ans

De 50 m pour les + de 16 ans

Prévoir maillot de bain, serviette, rechange,
chaussures ne craignant pas l'eau, casquette, crème
solaire, gourde et goûters
(vestiaires et casiers sur place)

**Prévoir le pique-nique
(dans une petite glacière)**

ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

*Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.*

Je soussigné(e)

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du Code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf des vagues :

- BNSSA** n° de carte professionnelle :
- BEESAN** n° de carte professionnelle :
- MNS** n° de carte professionnelle :
- BEES Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- BPJEPS Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- Autre qualification** : n° de carte professionnelle :

Certifie que, né(e) le, a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : surf des vagues, canyoning, kite surf, croisière, canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le à
Signature :

ATTESTATION D' AISANCE AQUATIQUE (ÉTABLIE PAR LES PARENTS)

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : Catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur que mon enfant.....,

né(e) le, a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées avec / sans * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.

Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de sauve nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Fait le

à

Signature :